

TABLEAU COMPARATIF

Texte adopté par le Sénat en deuxième lecture	Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture
<p>TITRE I^{er} TRANSPORTS MARITIMES ET ACTIVITÉS NAUTIQUES</p>	<p>TITRE I^{er} TRANSPORTS MARITIMES ET ACTIVITÉS NAUTIQUES</p>
<p>CHAPITRE I^{ER} Dispositions relatives aux courtiers interprètes et conducteurs de navires</p>	<p>CHAPITRE I^{ER} Dispositions relatives aux courtiers interprètes et conducteurs de navires</p>
.....	
<p>Article 2</p>	<p>Article 2</p>
<p>Les titulaires d'office de courtiers interprètes et conducteurs de navires sont indemnisés du fait de la perte du droit qui leur a été reconnu à l'article 91 de la loi du 28 avril 1816 sur les finances de présenter un successeur à l'agrément du ministre chargé de la marine marchande <i>et de la suppression du monopole qui leur était conféré dans ce domaine jusqu'à l'entrée en vigueur de la présente loi.</i></p>	<p>Les titulaires... ... marine marchande.</p>
<p>Lorsqu'ils exercent les activités mentionnées à l'article 1^{er}, les courtiers interprètes et conducteurs de navires conservent leur qualité de commerçant.</p>	<p>(Alinéa sans modification)</p>
.....	
<p>Article 5</p>	<p>Article 5</p>
<p>Les conditions dans lesquelles les courtiers interprètes et conducteurs de navires peuvent, sur leur demande, accéder aux professions <i>de commissionnaires de transport</i>, de greffier de tribunal de commerce, d'huissier de justice ou de mandataire judiciaire à la liquidation des entreprises, notamment en ce qui concerne les dispenses totales ou partielles de diplômes et de formation professionnelle, sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Leur</p>	<p>Les conditions... ...professions de greffier de...</p>

Texte adopté par le Sénat en deuxième lecture	Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture
demande doit être présentée au plus tard dans les trois ans suivant la date de publication du décret susmentionné.	...susmentionné.
CHAPITRE II Dispositions relatives à la francisation des navires	CHAPITRE II Dispositions relatives à la francisation des navires
CHAPITRE III Dispositions diverses	CHAPITRE III Dispositions diverses
TITRE II PERSONNEL NAVIGANT DE L'AÉRONAUTIQUE CIVILE ET FORMATION DES PRIX EN MATIÈRE DE TRANSPORT AÉRIEN	TITRE II PERSONNEL NAVIGANT DE L'AÉRONAUTIQUE CIVILE ET FORMATION DES PRIX EN MATIÈRE DE TRANSPORT AÉRIEN
TITRE III SERVICES DE TRANSPORT NON URBAIN DE PERSONNES	TITRE III SERVICES DE TRANSPORT NON URBAIN DE PERSONNES
TITRE IV AFFRÈTEMENT ET FORMATION DES PRIX EN MATIÈRE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES PAR VOIE NAVIGABLE	TITRE IV AFFRÈTEMENT ET FORMATION DES PRIX EN MATIÈRE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES PAR VOIE NAVIGABLE